



**SNT** SYNDICAT NATIONAL DES TERRITORIAUX  
Ensemble et pour tous



TITULAIRES  
CONTRACTUELS



# La Commission Administrative Paritaire (CAP B)

**POURQUOI VOTER POUR NOUS  
AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 ?**

Pour parier sur la force du **DIALOGUE SOCIAL**



FORCE de PROPOSITIONS

FRANC PARLER

FAIRE BOUGER les lignes

FONCTIONNEMENT COLLÉGIAL

RESPONSABILITÉ et INDÉPENDANCE

VOUS SOLLICITER ET VOUS INFORMER

**PLUS DE VOIX,  
PLUS DE POIDS  
POUR VOUS DÉFENDRE**



**UNIS AUTOUR DE VALEURS COMMUNES,  
PESONS SUR LES DÉCISIONS !**



**SNT** SYNDICAT NATIONAL DES TERRITORIAUX  
Ensemble et pour tous



# La Commission Administrative Paritaire (CAP B)

**La CAP c'est quoi ?** Une instance qui émet un avis sur les recours relatifs aux décisions individuelles des **agents TITULAIRES** de toute catégorie : entretien professionnel, refus de formation longue, de formule ARTT, de télétravail, de temps partiel, de titularisation, sanction disciplinaire, licenciement ...



## 2019 – 2022

### CE QUE le SNT-CFE-CGC 78 A FAIT POUR VOUS :

- Plan de promotion et avancement annuel ;
- Défense de l'équité et de la transparence dans le choix des agents éligibles ;
- Demande d'augmentation significative du nombre de bénéficiaires ;
- Conseil et accompagnement individuel des agents.

**Au quotidien** : Écoute, information et défense des droits et intérêts des agents.

#### En situation de crise :

- Soutien des agents (écoute, conseil ...)
- Interpellation de la DRH sur des situations individuelles ou collectives « difficiles » ;
- Médiation avec la ligne managériale et/ou la DRH ;
- Défense des intérêts de l'agent en commissions de discipline et de réforme.

**POUR VOUS INFORMER ET ÊTRE À VOTRE ÉCOUTE, le SNT CFE-CGC 78 a déployé de nouveaux outils : un site internet, des communiqués réguliers et des permanences à destination de tous.**

## 2023 – 2026

### LES MESURES QUE le SNT-CFE-CGC 78 VEUT PORTER POUR VOUS :

- **L'obligation de motivation d'un refus** de temps partiel, formule ARTT, télétravail (au-delà de la simple invocation « nécessité de service ») ;
- **Une réponse rapide** et complète **de la DRH** à toute question ou demande ;
- **Plus d'Informations** aux agents sur les décisions pouvant faire l'objet d'un recours devant la CAP ;
- **Une Cellule de soutien** et des fiches pratiques pour les agents en arrêt maladie prolongé (démarches, impact financier ...) ;
- **Le droit d'accompagnement** par un représentant du personnel des agents concernés par une enquête administrative.



## Vos candidats SNT-CFE-CGC 78

Natacha DA'PURIFICACAO (DBU)  
Véronique BALLEUX HUE-LACOINTE (TAD-SA)  
Béatrice KRISSANE (DMO)  
Elisabeth FIGUEIREDO (TAD-SA)  
Pascale JAVAUX (DAMDA)

Marie-Orphélie SOTIER (MRU)  
Laurent ROGER (DSI)  
Fabrice ETIENNE (DECP)  
Valérie ROBERT (DFE)  
Alette BALLY (DEJe)